

Envoyé en préfecture le 24/04/2024 Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID: 057-245700695-20240415-D2024\_39\_SI-AR

## **DECISION 2024-39**

Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

## DECIDE

## Article 1:

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances GROUPAMA d'un montant de 625,68 € suite à un accident matériel de la circulation, survenu le 20 janvier 2023, sur le parking de la gare à Volmerange-les-Mines et ayant endommagé du mobilier urbain.

## Article 2:

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 15 avril 2024

Le Président Michel PAQUET

